

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPÈCES  
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACÉES D'EXTINCTION



Vingt-sixième session du Comité pour les plantes  
Genève (Suisse), 5 – 9 juin 2023

QUESTIONS DE NOMENCLATURE

Composition (telle que décidée par le Comité)

- Présidence : la spécialiste de la nomenclature (Mme Klopper) ;
- Parties : Afrique du Sud, Allemagne, Chine, Etats-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Madagascar, République de Corée, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suisse, Union Européenne, Zimbabwe ; et
- OIG et ONG : Centre mondial de surveillance continue de la conservation de la nature-Programme des Nations Unies pour l'environnement.

Mandat

Le groupe de travail en session :

1. examine les documents PC26 Doc. 43.1 à 43.9, et
  - a) formule des recommandations pour les autres questions de nomenclature telles que mentionnées dans les paragraphes 17 à 19 du document PC26 Doc. 43.1, *Vue d'ensemble des questions de nomenclature botanique pour la période de la CoP19 à la CoP20* ;
  - b) prend en considération et évalue les questions de nomenclature et identifier une nomenclature de référence adaptée, le cas échéant, pour amendement de l'annexe à la Résolution Conf. 12.11 (Rev. CoP16), *Nomenclature normalisée*, pour :
    - i) *Dipteryx* spp., comme indiqué dans le document PC26 Doc. 43.5, *Nomenclature normalisée pour les cumarus (Dipteryx spp.)*, et son annexe ;
    - ii) *Khaya* spp., comme indiqué dans le document PC26 Doc. 43.6, *Nomenclature normalisée pour l'acajou africain (Khaya spp.)*, et son annexe ; et
    - iii) *Rhodiola* spp., comme indiqué dans le document PC26 Doc. 43.8, *Nomenclature normalisée pour les orpins (Rhodiola spp.)*, et son annexe ;
  - c) examine l'utilité de la CITES Cactaceae Checklist (3<sup>e</sup> édition) et de son supplément (2018), en ce qui concerne les problèmes survenant lors de l'application de ces listes par les Parties, y compris des commentaires reçus en retour afin de l'améliorer au vu des mises à jour de la taxonomie des cactées figurant dans le document PC26 Doc. 43.3, *Liste des Cactaceae et son supplément*, et ses annexes ;
  - d) apporte sa contribution aux projets de mandats figurant dans les documents suivants :

- i) Annexe 1 du document PC26 Doc. 43.2, *Nomenclature pour les aloès (Aloe spp.)* ;
- ii) Annexe 1 du document PC26 Doc. 43.4, *Nomenclature pour les ébènes (Diospyros spp.)* (populations de Madagascar)
- iii) Annexe 1 du document PC26 Doc. 43.7, *Nomenclature pour les pachypodiums (Pachypodium spp.)* ; et
- iv) Annexe 1 du document PC26 Doc. 43.9, *Nomenclature pour les ifs (Taxus spp.)* ; et

2. rend compte de ses recommandations au Comité.

### Recommandations

En ce qui concerne les volets spécifiques de son mandat, le groupe de travail recommande ce qui suit :

#### **Volets du mandat :                   Recommandation :**

- 1a) Doc. 43.1 par. 17a) : En ce qui concerne la dénomination appropriée pour *Dipteryx oleifera* : Utiliser l'ancien nom *Dipteryx oleifera* conformément à la réglementation du *Code international de nomenclature pour les algues, les champignons et les plantes*, suite au rejet de la proposition de maintien du nom *Dipteryx panamensis* par le Comité de nomenclature des plantes vasculaires de l'Association internationale de taxonomie botanique ; et supprimer ce point du Programme de travail sur la nomenclature du Comité pour les plantes.
- Doc. 43.1 par. 17b) : En ce qui concerne la dénomination appropriée pour *Bulnesia sarmientoi* : Inclure à la fois *Gonopterodendron sarmientoi* et *Plectrocarpa sarmientoi* comme synonymes, tout en gardant *Bulnesia sarmientoi* comme nom accepté ; et mettre à jour la base de données Species+ en conséquence. Le Secrétariat consultera les quatre États de l'aire de répartition sur les noms qu'ils utilisent, et la spécialiste de la nomenclature fera le point sur les réponses obtenues, à la 27<sup>e</sup> session du Comité pour les plantes (PC27).
- Doc. 43.1 par. 17c) : En ce qui concerne la manière dont il convient de considérer et de positionner *Turbinacarpus xroseiflorus* dans les Annexes : Noter que le genre *Turbinacarpus* est inscrit en tant que taxon supérieur à l'Annexe I ; et inclure également l'hybride naturel à l'Annexe I.
- Doc. 43.1 par. 18a) : En ce qui concerne la possibilité de mettre à jour la référence de nomenclature normalisée pour les plantes à bulbes du genre *Cyclamen* : Mettre à jour le document *CITES Bulb Checklist* pour les trois genres, en réfléchissant à la possibilité de développer des listes CITES séparées pour chaque genre ; et réfléchir à la possibilité d'utiliser des extraits de base de données horodatés. La spécialiste de la nomenclature proposera des projets de décision dans ce sens à la 27<sup>e</sup> session du Comité pour les plantes.
- Doc. 43.1 par. 18b) : En ce qui concerne les problèmes posés par les noms homonymes et la meilleure façon de les gérer sur Species+, en utilisant l'exemple de *Dracaena marginata* : Ajouter une note dans la Liste des espèces CITES et dans Species+ pour *Dracaena marginata Aiton*, afin d'alerter les utilisateurs sur le nom homonyme (*Dracaena marginata Lam.*) relatif à une espèce non inscrite. La formulation de la note doit être claire pour les utilisateurs finaux de la base de données, et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord consultera son unité chargée de la lutte contre la fraude pour l'aider à suggérer une formulation appropriée. Une forme simple de matériel d'identification devra être développée pour distinguer les deux espèces. Le Royaume-Uni a accepté de partager certains matériels déjà développés à cette fin.
- Doc. 43.1 par. 18c) : En ce qui concerne la possibilité de définir une référence de nomenclature normalisée pour les genres *Aquilaria* et *Gyrinops* qui produisent du bois d'agar : Appuyer la création d'une liste CITES pour *Aquilaria* et *Gyrinops*, en incluant également d'autres taxons producteurs de bois d'agar non-inscrits aux Annexes de

la CITES et mentionnés dans des rapports récemment soumis relatifs au bois d'agar (p. ex. *Aetoxylon*). Une étude phylogénétique serait idéale, mais elle nécessiterait des moyens financiers considérables. Par conséquent, comme mesure immédiate, il est recommandé d'obtenir un extrait de base de données horodaté et d'envisager des décisions ultérieures pour établir une liste des espèces à jour incluant une étude phylogénétique. Ces aspects seront présentés dans le rapport sur la nomenclature, à la 27<sup>e</sup> session du Comité pour les plantes.

- 1(b)i (Doc. 43.5) : En ce qui concerne la *Nomenclature normalisée pour les cumarus (Dipteryx spp.)* : Télécharger un extrait horodaté de la base de données en ligne *Plants of the World Online*.
- 1(b)ii (Doc. 43.6) : En ce qui concerne la *Nomenclature normalisée pour l'acajou africain (Khaya spp.)* : Conserver le téléchargement horodaté existant pour le moment tant que les mises à jour de la taxonomie de *Khaya* sont en cours. La question devra être réexaminée à la 27<sup>e</sup> session du Comité pour les plantes.
- 1(b)iii (Doc. 43.8) : En ce qui concerne la *Nomenclature normalisée pour les orpins (Rhodiola spp.)* : Obtenir un téléchargement horodaté de *Plants of the World Online (POWO)* et effectuer une comparaison pour s'assurer que les espèces répertoriées dans la proposition CoP19 Prop. 45 figurent dans ce téléchargement. Si nécessaire, consulter les éditeurs de la base de données *POWO* pour savoir si les espèces ne figurant pas dans le document téléchargé pourraient y être ajoutées.
- 1c) (Doc. 43.3) : En ce qui concerne la *Cactaceae checklist* et son supplément : Appuyer les suggestions du Mexique, les clarifications supplémentaires des noms/taxa proposées par le Royaume-Uni et le format proposé entièrement électronique et à lecture optique ; mais se montrer prudent quant à l'inclusion d'informations supplémentaires telles que proposées par le Royaume-Uni. La spécialiste de la nomenclature présentera des projets de décision à la 27<sup>e</sup> session du Comité pour les plantes.
- 1(d)i-iv (Activité 2 du mandat) : En ce qui concerne la *Section 2 de l'activité 2 du Projet de mandat pour l'élaboration de références de nomenclature normalisées actualisées pour les aloès, les ébènes malgaches, les pachypodiums et les ifs* : Ajouter les autorités dans les listes de noms scientifiques ; inclure les taxons infraspécifiques, les hybrides naturels et les noms d'espèces qui étaient précédemment acceptés, mais qui sont maintenant considérés comme insuffisamment connus et non localisés, lorsqu'ils existent.
- En ce qui concerne la *Section 3 de l'activité 2 du Projet de mandat* : inclure dans la Notification sur la liste CITES pour *Dalbergia* une instruction invitant les utilisateurs finaux à faire part de leurs impressions quant à l'utilité de cette liste, en particulier en ce qui concerne le format étoffé utilisé pour la liste CITES pour *Dalbergia*. Si ce format étoffé n'est pas apprécié des utilisateurs finaux, revenir à un format de liste de contrôle simplifié et ne conserver que les éléments de la Section 3 : le nom valide du taxon, les synonymes, les noms communs, les États de l'aire de répartition et le statut d'inscription aux Annexes de la CITES. Si le champ d'application plus étendu de la Section 3 de l'Activité 2 est maintenu : spécifier que seules les évaluations de la Liste rouge publiées doivent être incluses ; et être explicite quant à la source des données sur le commerce. Prévoir les listes CITES dans un format de lecture optique pouvant être importé dans une base de données, en plus du format PDF.
- 1(d)i (Doc. 43.2) : En ce qui concerne la *Nomenclature pour les aloès* : Noter que les informations du paragraphe 5 de l'annexe 3 du document PC26 Doc. 43.2 doivent être vérifiées par la spécialiste de la nomenclature, car il pourrait y avoir un problème d'homonymie et une erreur dans la dénomination à supprimer.
- 1(d)ii (Doc. 43.4) : En ce qui concerne la *Nomenclature pour les ébènes malgaches (Diospyros spp.)* : Approuver le champ d'application de la référence normalisée afin d'inclure les 88 espèces de grands arbres qui ont été définies dans le cadre de travaux taxonomiques récents à Madagascar. Produire une liste des espèces intégrale plutôt qu'un extrait de base de données horodaté, conformément aux décisions de la Conférence des Parties. Éliminer la section sur les États de l'aire de répartition de la

Section 3 de l'Activité 2 du projet de mandat (Distribution), étant donné que toutes les espèces sauf une sont endémiques à Madagascar ; et inclure une note pour l'unique espèce qui est également présente sur les îles Comores.

1(d)iii (Doc. 43.7) : En ce qui concerne la Nomenclature pour les pachypodiums : La spécialiste de la nomenclature contactera le réseau d'experts taxonomiques de World Flora Online pour les Apocynaceae afin d'obtenir des suggestions sur la personne à même de diriger l'élaboration de la liste CITES.

1(d)iv (Doc. 43.9) : En ce qui concerne la Nomenclature pour les ifs (Taxus spp.) : Veillez à ce que la liste actualisée englobe l'ensemble du genre, même si seules quelques espèces sont inscrites. Il faut garder à l'esprit que le nombre d'espèces inscrites peut augmenter puisque des taxons précédemment considérés comme des sous-espèces sont désormais des espèces acceptées. Le groupe de travail note que les États-Unis d'Amérique et la Chine ont déjà indiqué qu'ils pourraient collaborer à cette liste CITES. La Chine a fait part de son engagement renouvelé à collaborer à cette liste CITES. Les délégués des États-Unis consulteront leurs collègues et informeront la spécialiste de la nomenclature et le Secrétariat de toute intention de soutenir l'élaboration de cette liste. Le réseau d'experts taxonomiques pour les conifères de World Flora Online au Royal Botanic Garden d'Édimbourg devrait être considéré comme interlocuteur compétent pour participer à ce travail.